

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 118 (1973)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Des obligations tactiques d'une troupe au stationnement  
**Autor:** Tobler, Werner  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-348521>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# **Des obligations tactiques d'une troupe au stationnement**

## **1. LE PROBLÈME**

Toute troupe a des obligations tactiques à ses lieux de stationnement. C'est une vérité bien connue depuis longtemps, mais néanmoins souvent négligée. On se contente de mesures de routine sans se soucier beaucoup de la vraie situation particulière existante, surtout sans se soucier beaucoup de ses voisins et du milieu. Pourtant, les besoins de la propre troupe et de l'ensemble devraient inciter à apprécier la situation de cas en cas, et ainsi à chercher des solutions originales et réfléchies. Résoudre ces problèmes de stationnement contribuerait dans une grande mesure à donner à la troupe une idée valable de l'image de la guerre moderne et des conditions du champ de bataille. Voilà pourquoi a été posé le postulat d'intensifier cette instruction dans les unités et de contribuer ainsi à une amélioration du comportement tactique.

Si on pense d'ailleurs à la dispersion de nos troupes sur le champ de bataille ou derrière celui-ci, et au fait que l'adversaire portera ses coups dès le début dans une énorme profondeur, on se rend facilement compte de l'importance qu'a la solidité de la structure établie par l'ensemble des stationnements de toutes nos unités.

Cet article veut mettre en évidence les obligations de toute troupe à ses stationnements et apporter quelques idées aux commandants de troupe quant aux solutions possibles.

## **2. UNE CLARIFICATION**

Par « stationnement » nous entendons le lieu qui a été fixé à une unité (ou à une fraction d'unité) pour y remplir une mission. Aux corps de troupe, on donne des zones ou des secteurs.

Comme exemples de « stationnement », je citerai une position d'attente, une position de tir, un PC, un point de ravitaillement, un couvert de véhicules, un emplacement de cantonnement ou de bivouac, etc.

Les règles du comportement tactique dans un stationnement sont donc aussi bien valables pour une troupe au repos que pour une troupe en situation d'attente à la veille d'un engagement immédiat. Evidemment,

les solutions à trouver et les accents à mettre sont quelque peu différents d'un cas à l'autre. Voilà pourquoi il n'existe guère de schéma et de solution préfabriqués.

### 3. DES OBLIGATIONS AUX STATIONNEMENTS

A chaque stationnement, et dans chaque cas, on distinguera des obligations principales et des obligations secondaires.

*Les obligations principales.* Il y en a toujours deux. Remplir sa mission proprement dite, c'est l'obligation numéro 1. Et l'obligation numéro 2 est de tenir le lieu du stationnement. Sans ordre contraire et formel, aucune troupe n'a le droit d'abandonner son lieu de stationnement. Cette deuxième obligation, lorsqu'elle est réalisée, rend le quadrillage du terrain par nos troupes, et, partant, notre système défensif cohérent et fort. Elle diminue les possibilités de percée rapide et d'enveloppements verticaux de l'ennemi.

*Les obligations secondaires* contribuent à l'efficacité des obligations principales. Ce sont pour ainsi dire des conséquences à assumer. Elles n'ont pas de valeur en soi, mais sont néanmoins nécessaires. Les négliger serait faire acte de superficialité, d'imprudence et d'un comportement ne tenant pas compte des impératifs tactiques. Enumérons ces obligations secondaires :

- sûreté;
- préparation du combat au stationnement;
- préparation de la protection;
- service de renseignement;
- planifications;
- organisation du travail, du repos, des degrés de préparation et de leurs changements;
- transmission interne (dans la propre troupe);
- transmission externe (supérieur, voisins);
- service de ravitaillement, de réparation et service sanitaire.

### 4. QUELQUES REMARQUES A PROPOS DES OBLIGATIONS SECONDAIRES

Partons de l'idée que « se comporter tactiquement » signifie tirer les conclusions d'une situation particulière, et surtout tenir compte des possibilités de l'adversaire. Il faut donc, lors de nos exercices, se repré-

senter cet adversaire. L'adversaire a de nombreux visages. On peut distinguer:

- l'adversaire avec moyens atomiques;
- l'aviation adverse de toutes catégories;
- l'adversaire mécanisé (ses percées rapides et profondes, ses moyens mécanisés d'exploration, etc.);
- l'adversaire à pied, donc d'infanterie, mais amené à pied d'œuvre par des hélicoptères, d'autres moyens de transport, ou par infiltration;
- la 5<sup>e</sup> colonne.

Suivant les cas, on pourra avoir affaire avec l'un ou l'autre de ces adversaires, ou avec plusieurs à la fois.

La *sûreté* tend à éviter la surprise et à procurer le temps nécessaire à une réaction logique. Cette définition nous mène droit au cœur du problème: il n'y a pas une sûreté schématique (le fameux poste d'observation), mais il nous faut toujours trouver une parade s'opposant à chacun des adversaires possibles mentionnés plus haut. La liaison établie, et fonctionnant, avec les supérieurs et les voisins est un moyen de sûreté appréciable et dans certains cas le seul efficace.

Comme la sûreté n'est pas une fin en soi, mais le prélude à d'autres opérations, il nous faut donc *préparer le combat* et les *mesures de protection*, sinon la meilleure sûreté aurait été vaine. Dans ces mesures pour le combat et la protection, il y a lieu de distinguer deux catégories:

- celles qui sont déclenchées automatiquement dès que se produit un événement précis;
- celles qui sont planifiées, mais dont le déclenchement exige un ordre particulier.

Les mesures de la première catégorie figureront certainement sur l'«ordre de stationnement», tandis que les mesures de la seconde catégorie doivent être pour le moins planifiées. Reconnaître, étudier, planifier et entraîner toutes ces mesures demande beaucoup de travail. Mais ce n'est qu'en travaillant que l'on apprend.

Ceci nous amène à la *planification*. Planifier, c'est préparer une (ou des) action(s) dont l'exécution se situera dans le futur. Pour un travail sain, il faut se fonder sur des hypothèses. Une étude approfondie des opérations possibles dans l'avenir et des conditions qui devraient être

remplies pour que l'exécution en soit déclenchée nous donne les bases nécessaires pour les réflexions qui doivent être faites en vue de la *recherche des renseignements*.

Les *degrés de préparation* permettent de ménager la troupe sans pour autant courir de risque. Ils doivent être adaptés à la situation réelle. Comme celle-ci peut changer rapidement, la variation du degré de préparation doit être planifié et l'organisation *des liaisons et des transmissions internes* en est la condition première.

Que le travail (que ce soit l'instruction, l'entraînement des cas d'engagement, les soins au matériel, l'aménagement du terrain en vue du combat ou de la protection) et le repos de la troupe doivent être réglés, cela va de soi. Mais, avouons-le, tel n'est pas toujours le cas: dès que l'on quitte la place bétonnée de la caserne et l'instruction de détail, on oublie souvent et bien vite ce que l'on a voulu apprendre. C'est dommage. *Un plan de travail et de repos s'impose*.

## 5. DE LA DONNÉE D'ORDRE ET DE L'INSTRUCTION

Le commandant d'un corps de troupe désirant porter l'accent sur les impératifs qui se posent à des unités en stationnement a avantage à émettre un « ordre de stationnement » pour son corps de troupe. C'est une situation tactique initiale qui définit les conditions d'existence, donne connaissance des voisins et fixe les hypothèses d'action de l'adversaire potentiel. S'ensuivent les missions. Un tel document est une base appréciable, pour le cdt d'unité; il lui donne son encadrement, le guide et le facilite dans la rédaction de son propre « ordre de stationnement ». Cet ordre est un ordre tactique, et comme les méthodes, les moyens et les menaces à envisager ont changé au cours des vingt dernières années, il doit aussi y avoir également changement dans le document. Mais comparons!

Pour fixer quelque peu les idées à ce sujet, donnons un modèle possible d'un tel ordre à l'échelon *unité*, mais ceci avec toutes les réserves envers un tel schéma.

### 1. *Orientation (information)*:

- adversaire (hypothèses, possibilités, importance des menaces);
- milieu (population, réseau routier, situation eau);
- voisins, et les conséquences pour nous;
- propre mission, ce que l'on attend de nous (du point de vue stationnement).

2. *Sûreté:*

- intention (concept de la sûreté; quel temps de réaction faut-il gagner?);
- articulation, subordination, relève, missions des éléments de sûreté (organisation).

3. *Conduite du combat et préparation:*

- intention;
- missions;
- mesures particulières et leur déclenchement.

4. *Protection:*

- intention;
- missions;
- déclenchement des mesures (compétences, moyens);
- directives pour le comportement dans les abris.

5. *Transmission:*

- interne dans l'unité (moyens, missions, contrôles);
- avec l'échelon supérieur (entre autres: courrier);
- avec les voisins, (police, hôpital, chef local, etc.);
- utilisation des récepteurs TSF et écoute du programme d'alerte.

6. *Ravitaillement et service sanitaire:*

- cas normaux;
- cas exceptionnels (par exemple, distribution pain et rations intermédiaires correspondant aux degrés de préparation X, etc.).

7. *Décentralisation des véhicules à moteur:*

- plan, secteurs attribués;
- à exécuter dès...

8. *Service de garde:*

- cas normal;
- renforcement après décentralisation des véhicules;
- missions particulières et leur déclenchement.

9. *Degrés de préparation et leur changement:*

- cas normal;
- compétences et méthodes de changement;
- annonces et contrôles;
- missions particulières.

10. *Alarme feu et prescriptions de sécurité:*

- activité de la troupe;
- activité de la garde;
- activité des pompiers;
- organisation du commandement.

11. *Alarme eau:*

- comment l'alarme sera donnée;
- mission et comportement;
- aide à la population dans cette situation.

12. *Divers:*

- par exemple: rayon de déconsignation, procédés d'alarme dans les heures libres, comportement en cas de fœhn, etc.

L'essentiel, ce n'est pas d'avoir un ordre bien établi, mais plutôt que chaque homme de l'unité sache ce qu'on attend de lui dans les différentes situations qui peuvent se produire. Comme les situations sont multiples, les solutions le sont aussi. Elles sont rarement aisées et sortent souvent de l'ordinaire. Il y a là matière à travailler. On ne peut abandonner ces problèmes au hasard. Commander c'est prévoir, et le moment critique venu on ne trouverait pas la bonne solution, ce que la troupe ne pardonnerait pas. Il est donc indispensable de faire des exercices réglant le comportement de la troupe au stationnement. Si l'on est dans l'impossibilité de tout faire, l'on doit travailler en fonction de priorités et exercer d'abord les cas les plus vraisemblables et les plus critiques. Pour une unité stationnée dans des cantonnements, assez loin de la zone de combat, il importe en premier lieu de songer au problème de la protection, de l'alerte atomique et aérienne, et de trouver les parades. C'est plus difficile et plus important que de placer quelques « postes d'observation » terrestres autour du stationnement. Dans ce domaine aussi, la troupe est sensible et se veut réaliste. Elle réagit sainement à des situations réalistes.

Colonel Werner TOBLER